

Enlèvement des
ordures ménagères

Sur la proposition de Monsieur Henry, le Conseil Municipal accepte
que soit portée à 4.000 francs la redevance annuelle pour l'enlèvement
hebdomadaire des ordures de l'ensemble de la Commune pour l'année

fait

1954. Un emplacement pour le déversement, autre que le plateau
sera recherché. Cette redevance sera portée au compte 6313.